

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 22 octobre 2024

Membres présents :

Collège des professeurs : Christophe CLÉMENT, Anaïs DANET, Georges DURRY, Isabelle HEULLANT-DONAT, Hamid MORJANI, Dominique ROUX, Séverine VISSE-CAUSSE, Vincent VUIBLET

Collège des autres enseignants : Ahlem ARFAOUI, Jean-Michel BRICAULT, Emmanuelle GAUTHERAT, Françoise LE NY VRAY, Philippe LESTRIEZ, Jean-Francis ORY

Collège des étudiants : Lou-Anne BELLETERRE, Linda MFENJOU

Collège des BIATSS : Romuald ARNOLD, Emmanuel BONNET, Jean-François GUISE, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Véronique MARCHET, Patricia DURIN, Colette THOMAS, David CABANAC, Arnaud FLORENTIN, Christian VAN DER STEE

Membres représentés :

Arnaud FLORENTIN a donné pouvoir à Christophe CLÉMENT

Joseph PUZO a donné pouvoir à Vincent VUIBLET

Isabelle HEULLANT-DONAT a donné pouvoir à Georges DURRY

Membres excusés :

Arnaud FLORENTIN, Isabelle HEULLANT-DONAT, Marie-France JOLLIOT, Véronique MARCHET, Joseph PUZO, Colette THOMAS

Membres de droit :

Aline HUMBERT (directrice générale des services adjointe), Nathalie MERIOT (agente comptable), Monsieur le Recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

Invités :

Tamar BALAN, Jean-Marc BASCOURRET, Stéphanie CAILLIES, Alpin CHARBAUT, Carole CORPEL, Laurent JOLY, Damien JOUET, Emmanuelle LECLERCQ, Laurent LUCAS, Béatrice MARIN, Karelle MASCRET, Philippe POPLIMONT, Yannick REMION, Céline SCHNEIDER, Isabelle TITEUX-PETH, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :**1. Points d'information****2. Approbation de procès-verbaux :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024

3. Questions ressources humaines :

- Campagne d'emplois 2025
- Application des LDG : prime de fin d'année et prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle

4. Approbation du COMP**5. Election de vice-président délégué****6. Schéma directeur DD&RS****7. Questions financières :**

- Demande d'avance du forfait mobilité Erasmus+ pour les personnels enseignants et administratifs
- Approbation de don

8. Exonération des étudiants extra-communautaires**9. Questions pédagogiques :**

- Modification de formation du « DU de FLE » en « DU de Didactique du Français Langue Etrangère »
- Modification de formation du DU Appa
- Changement d'intitulé de la Licence Sciences et technologie
- Accréditation du troisième cycle en santé
- Relevé de décisions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 septembre 2024

10. Questions recherche :

- Relevé de décisions de la commission recherche du 24 septembre 2024

11. Elections internes :

- Désignation des membres du conseil du SSE
- Désignation des membres du conseil documentaire
- Désignation des membres du conseil culturel

12. Présentation des chargé(e)s de mission et des référent(e)s

13. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h01.

1. Points d'information

Monsieur le Président informe les conseillers qu'une réunion s'est tenue le 2 octobre à Bruxelles avec la région Grand-Est, certaines universités et l'intervention de plusieurs commissaires européens sur différents sujets tels que la recherche, la formation, la mobilité Erasmus etc.

Cinq universités ont décidé de travailler ensemble sur les problématiques européennes ou de la région Grand-Est. C'est la première fois que tous les présidents des universités s'accordent pour travailler ensemble sur des décisions internationales, ce qui est plutôt positif.

Monsieur le président salue également le fait que la Région Grand-Est vient d'être identifiée et labélisée par Bruxelles « Vallée de l'innovation pour la vie économique », avec à la clé des financements pour accompagner l'innovation dans les secteurs d'activités au cœur du projet d'établissement.

Monsieur le président informe de l'ouverture par Quest For Change d'une filière « vie économique » en région Grand-Est, et notamment sur notre territoire, en lien avec le projet InnoRem.

Enfin, le président informe de la visite du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Patrick Hetzel, à France Université, qui rappelle les priorités des établissements, à savoir : la recherche, avec une volonté de la pousser vers l'excellence et la visibilité internationale. Le ministre a évoqué la phase 2 de l'autonomie notamment avec la dévolution du patrimoine mais autonomie ne veut pas dire indépendance, notamment sur l'aspect financier. Il indique comme troisième priorité, la rationalisation de l'offre de formation et enfin, comme priorité absolue, la qualité de la vie étudiante et la précarité étudiante.

Monsieur le président évoque les dernières décisions budgétaires qui se profilent dans le projet de loi de finances pour 2025, notamment une augmentation du pourcentage du CAS Pensions à hauteur de 2,8 millions d'euros supplémentaires qui ne seront pas compensés et qu'il faudra prévoir au budget. La question s'est donc posée de préserver la campagne d'emplois actuelle ou de faire une « campagne blanche ». Le choix a été fait de conserver la campagne d'emplois.

Certains présidents ont manifesté un certain désarroi sur les annonces du ministre, annonçant leur volonté d'arrêter leurs fonctions, et d'autres une certaine colère, mettant en exergue une vision de Bercy sur les fonds de roulement des universités, qui ne doivent pas être confondus avec le disponible des établissements, mais constituent bien souvent des fonds destinés à l'investissement. Des courriers de demandes de soutien vont être adressés aux députés. Au niveau de l'URCA, le président indique que la situation peut encore tenir un ou deux ans.

Madame Dominique ROUX indique que le quorum est atteint, fait lecture des pouvoirs et informe du déroulement de la séance.

2. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024

Madame Dominique ROUX demande s'il y a des commentaires. Madame François LE NY VRAY demande une rectification au niveau de la page 4 : « les renseignements concernant le COMP sont arrivés très tardivement et en particulier en « LSH » et non en « Sciences ».

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 17 septembre 2024, à l'unanimité sous réserve de modification.

3. Questions ressources humaines

➤ Campagne d'emplois 2025

Madame Tamar BALAN rappelle les dates clés des différentes instances pour la campagne d'emplois et la méthodologie appliquée. L'idée est de proposer une campagne d'emplois globale intégrant l'ensemble des personnels de l'université, enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. La campagne d'emplois est basée sur une série d'indicateurs, sur la structure d'emplois et sur les besoins d'enseignement dans une logique de prévision de la masse salariale pour le budget initial 2025, mais également de soutenabilité de ces décisions en année pleine dès 2026.

Madame Tamar BALAN indique que cette campagne d'emplois s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, avec les mesures GUERINI qui n'ont été compensées qu'à hauteur de 40% pour l'année 2024 et un reste à charge de 1,8 millions euros pour l'établissement.

Plusieurs mesures ont été annoncées : l'augmentation du SMIC non compensée, de nouvelles règles en matière de calcul des capitaux décès, une nouvelle réglementation en matière de prise en charge des arrêts maladie. Ces mesures ont un impact sur la masse salariale et notamment l'augmentation du taux du CAS Pensions qui va entraîner un coût pour l'établissement estimé à 2,8 millions d'euros.

Dans le cadre de cette contrainte budgétaire, l'établissement s'appuie sur deux types d'indicateurs : le positionnement de l'URCA par rapport à d'autres universités comparables et les tensions d'encadrement des composantes.

Monsieur Yannick REMION indique que les indicateurs sont construits sur la base de données nationales du ministère disponibles via DATA ESR. Les données présentées se concentrent donc sur les universités comparables – des universités pluridisciplinaires avec santé –, correspondant au groupe 11 dans la classification du Ministère. La CAP est chargée tous les ans de récupérer ces données sur DATA ESR, extraites des comptes financiers des universités, pour nous permettre de calculer les indicateurs qui nous intéressent.

Monsieur Yannick REMION explique la première projection qui concerne la démographie étudiante, avec une baisse à partir de 2021 qui s'est poursuivie jusqu'en 2023, les chiffres de 2024 n'étant pas encore connus. On a donc une démographie étudiante qui suit finalement la tendance nationale. Monsieur Yannick REMION indique que l'on s'intéresse aux moyens attribués par le Ministère, à savoir la subvention pour charge de service public (SCSP) et d'autres moyens exceptionnels qui pouvaient ne pas y être intégrés selon les années. Le taux de subvention par étudiant place l'URCA assez haut dans le panel des universités comparables, même si la croissance mérite d'être relativisée depuis plusieurs années du fait des mesures LPR, RH 2022 et 2023 (dites GUERINI) et d'autres mesures annexes mais

néanmoins importantes plus ou moins compensées par l'Etat. Les dotations de masse salariale fléchées sur ces dépenses obligatoires ne participent pas à la capacité à fournir plus de services aux étudiants puisqu'elles sont fléchées principalement sur la rémunération des personnels. On observe donc effectivement une embellie en trompe-l'œil de la subvention par étudiant bien que l'URCA soit bien soutenue en comparaison d'autres universités du panel. Cela implique que l'université de Reims a peu de chances d'être prioritaire pour des dispositifs de soutien exceptionnels.

Sont pris en compte également les indicateurs de taux d'encadrement des étudiants qui correspondent au nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs ou de BIATSS titulaires pour cent étudiants en inscription première à l'université. Monsieur Yannick REMION précise que ce taux d'encadrement nous place dans le top 3 pour les personnels enseignants(-chercheurs), position de l'URCA depuis des années. Cela objective le fait que l'URCA est mieux (ou moins mal) dotée en termes d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires par rapport aux autres universités du panel.

En ce qui concerne le support des titulaires BIATSS, le constat est similaire avec une dotation nous plaçant dans le haut du panel en titulaires BIATSS par étudiant. Un petit focus est fait sur les titulaires BIATSS de catégorie A où l'on est 1^{er} du panel depuis quelques années, avec une évolution forte, même si la progression de l'Université de Limoges est notable.

Les constats sont finalement assez stables dans le temps : l'URCA, depuis plusieurs années, est moins dépourvue que la majorité des universités comparables. Le taux de rigidité de la structure d'emplois est supérieur à celui des universités comparables. Si des marges de manœuvre sont à trouver pour l'université, elles devront l'être en interne en comptant assez peu sur des aides venant de la tutelle, puisque l'université n'est pas la plus mal placée sur la totalité des indicateurs.

Les indicateurs en interne sont des indicateurs pédagogiques correspondant aux effectifs étudiants, à la charge d'enseignement et aux taux d'encadrement par étudiant et par composante., Ils permettent d'analyser et comparer les tensions d'encadrement pédagogique pour les différentes composantes de l'université. Les données de ces indicateurs proviennent des systèmes d'informations Apogée et OMEGA, ainsi que de SIHAM (Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée).

Monsieur Yannick REMION précise que les comparaisons sont faites pour des composantes semblables : un groupe comprenant les trois composantes DSP (Droit et Sciences Politiques), LSH (Lettres et Sciences Humaines) et SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion) ; un groupe incluant les composantes SEN (Sciences Exactes et Naturelles) et STAPS, même si elles sont assez différentes ; et un groupe composé des composantes dérogatoires que sont les deux IUT, les deux écoles d'ingénieurs et l'INSPE. Les composantes de santé ne sont pas intégrées dans ces indicateurs car il est compliqué de parler de charge d'enseignement, notamment pour deux de ces composantes (Médecine et Odontologie) pour plusieurs raisons : une partie significative de l'enseignement est pratiqué au sein du CHU ou de la médecine de ville. Ce sont des heures qui comptent énormément dans la formation des praticiens de santé, mais qui ne sont pas quantifiables aisément en termes de charge horaire et ne sont pas renseignées au niveau de nos systèmes d'information. De la même façon, comparer les deux écoles d'ingénieurs et l'INSPE est difficile du fait de leur différence en termes de nombre de sites, du poids de l'apprentissage et des différentes formations (licences, masters, cycles ingénieur) .

Monsieur Yannick REMION présente la démographie étudiante au niveau des deux IUT avec une montée en puissance sur les deux dernières années, liée à la mise en place du BUT, qui correspond aussi à une baisse des entrées des Bac+2 dans les deux écoles d'ingénieurs.

Concernant le rapport H/E, il rappelle qu'il correspond au nombre d'heures d'enseignement, hors HRS, de formation initiale hors apprentissage (H) divisé par le nombre d'étudiants inscrits en FI au 15 janvier (E). Figure dans le graphique, pour chacune des composantes, l'évolution de ce ratio sur plusieurs années et la cible qui avait été donnée dans le cadrage de l'accréditation pour l'année 2024-2025. Trois composantes se distinguent par une constante hausse du H/E : il s'agit de l'EiSINE, de l'IUT de Reims et de l'UFR SEN. On pourrait aussi parler de l'IUT de Troyes en ajoutant un bémol sur les cibles 24-25 qui ont été calculées sur les deux IUT avant l'arrivée du BUT et sur les moyennes nationales (que l'on voyait autour de 31 à 33 et qui seraient potentiellement remontées). Il faudra donc probablement corriger cette cible après analyse précise de la situation. Au final, depuis plusieurs années, l'IUT de Reims, l'EiSINE et SEN voit leur H/E progresser en s'éloignant de la cible. Cela va poser un problème sur la soutenabilité financière de leur offre de la formation.

Monsieur Yannick REMION détaille le taux d'encadrement en formation initiale. Il est constaté, sauf pour deux composantes (DSP et STAPS) que les taux d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant(-chercheur)) baissent, ce qui donne une plus grande disponibilité des enseignants pour les étudiants et pour la recherche. Pour DSP, il s'agit d'un positionnement qui paraît défavorable mais qui doit être relativisé du fait du nombre important de vacataires recrutés comme chargés de TD. Pour STAPS, il s'agit de la déclinaison locale d'un constat national que ces UFR sont sous-dotées en enseignants. L'IUT RCC et l'UFR SEN ont des taux d'encadrement très proches et plutôt favorables autour de 10 étudiants par enseignant. Cela peut poser question car le besoin d'encadrement étudiant dans une UFR non dérogoire est moins élevé que dans un IUT puisque le nombre d'heures maquette par étudiant étant beaucoup plus important dans un IUT. SEN est pourtant légèrement mieux encadrée que l'IUT RCC et bien mieux que l'IUT de Troyes.

Monsieur Yannick REMION indique que cette année un focus est ajouté sur la composition du corps enseignant de chaque composante. S'agissant des enseignants, le recours aux enseignants de statut contractuel, que ce soit en CDI ou CDD, est plutôt rare pour l'IUT de Reims et l'UFR SEN. A contrario, STAPS, l'IUT de Troyes, SESG et l'EISINE, montrent un recours conséquent aux contractuels en CDI ou CDD.

Madame Tamar BALAN présente la campagne d'emplois 2025 au regard de ces différents indicateurs et arbitrages. Les critères d'arbitrage pour la campagne d'emplois sont le projet d'établissement avec un objectif de gestion des équilibres et de la structure d'emplois de l'établissement, en tenant compte également de l'évolution des effectifs étudiant et de la couverture de la charge d'enseignement, tout en respectant les demandes prioritaires par les différentes structures et le maintien d'une continuité des différents services pédagogiques, en recherche et administratifs.

Madame Tamar BALAN présente la structure des emplois où la population titulaire représente 64,1 % des ETPT et 79,25 % de la masse salariale. Même si ce taux est en baisse depuis plusieurs années, il reste important et participe à la rigidité de la structure d'emplois et de la structure de la masse salariale.

Concernant la soutenabilité, il est tenu compte de l'enveloppe budgétaire disponible, calculée à partir de la masse salariale libérée par les départs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Sont pris en compte également une estimation du GVT positif et du GVT prévisionnel pour 2025 ainsi que les mesures qui vont avoir un impact en année pleine, en 2026, notamment sur la revalorisation des populations contractuelles telle que prévue par les lignes directrices de gestion (puisque'il est prévu une revalorisation tous les 3 ans). Ces lignes directrices de gestion (LDG) ont été appliquées à partir de septembre 2022. La revalorisation en 2025 aura donc un coût d'environ 200 000 euros. La masse salariale libérée par les départs représente un peu plus de 4 millions d'euros. Le GVT positif estimé étant une moyenne entre le GVT estimé 2024 et le GVT prévisionnel 2025, on a donc un budget

disponible d'un peu moins d'1,6 millions d'euros. Le coût de la campagne d'emplois 2025 est estimée à 1,9 millions d'euros, ce qui représente pour l'établissement un surcoût de 344 000 euros en année pleine.

La campagne d'emplois 2025 a un caractère pluriannuel et tient compte des besoins sur 2025 et 2026. Plusieurs types de réponses ont été apportées, soit par l'ouverture de concours, soit par le recrutement de contractuels pour un an ou pour la durée de l'accréditation.

En ce qui concerne les demandes de promotion, celles-ci seront traitées dans un second temps, en même temps que la dernière vague de repyramidage prévue dans le cadre de la LPR, pour laquelle les arbitrages nationaux n'ont pas été rendus. Le dispositif des concours génériques est maintenu et des pérennisations en CDI sont proposées pour stabiliser les effectifs sans rigidifier la masse salariale. Concernant les sortants 2024, ils sont au nombre de 35 : 6 enseignants, 27 enseignants-chercheurs et 2 BIATSS. Le chiffre pour les BIATSS peut paraître faible mais ce sont les BIATSS sortants non remplacés, car beaucoup sont remplacés au fil de l'eau. Au final, ont été retenues les demandes de création correspondant à 35 sortants, alors que 178 demandes ont été reçues et, en tenant compte des demandes de pyramidages et de pérennisations, un total de 252 demandes. On constate donc un delta assez important entre le nombre de sortants et le nombre de demandes reçues. A noter qu'il existe sur cette campagne 2025 un reliquat de la campagne 2024 avec un poste de PR60 à l'EiSINe dont le concours a été infructueux.

Madame Tamar BALAN présente la synthèse des propositions comprenant 4 créations de postes d'enseignants, 20 créations de postes d'enseignants-chercheurs, dont 2 postes de professeurs et 12 postes de maîtres de conférences, et 6 postes d'ATER. Pour les BIATSS, 8 créations sont proposées (1 par concours et 7 par contrat). En pérennisation et repyramidage, 4 postes de BIATSS dont 1 en concours et 3 en CDisation sont proposés ainsi que le dispositif de 8 concours génériques, ce qui fait au total 44 postes.

Pour mémoire, un poste avait été créé pour l'UFR DSP en juin 2024, par anticipation de la campagne d'emplois 2025 et en lien avec l'agrégation nationale. Suite aux différentes instances, quelques évolutions sont à noter, notamment à l'IUT de Reims pour un poste d'ANT en section 06 qui est transformé en maîtres de conférences en 06, avec un objectif de restructuration des départements de formation du site de Charleville. Un poste de MCF 61 à l'EiSINe est proposé et fait suite à une cascade sur un poste de l'année précédente, avec un objectif pour la composante d'atteinte de la cible fixée pour le H/E. Dans les modifications, on notera également une ouverture à l'agrégation pour le poste de professeur en section 02, et la demande de transformation d'un poste de PR 23 en MCF 23 en LSH à la demande du département pour tenir compte du vivier.

Madame Tamar BALAN présente la synthèse par composante du nombre de demandes, du nombre de départs et des propositions :

- L'EiSINe : 2 départs, 1 poste en création, 1 poste infructueux de la campagne 2024,
- L'ESIREIMS : 1 départ, 2 postes,
- L'INSPE : compte tenu de l'incertitude sur la réforme en cours, les demandes sont en attente,
- L'IUT RCC : 5 départs, 4 propositions,
- L'IUT de Troyes : 6 départs, 6 propositions,
- L'UFR DSP : 3 départs, 3 propositions en tenant compte du poste accordé par anticipation,
- L'UFR LSH : 4 départs, 2 propositions,
- L'UFR SESG : 2 départs, 2 propositions,

Pour les emplois BIATSS, il est proposé 8 créations dont 1 poste ouvert au concours, 3 pérennisations par CDI et 10 concours ouverts dont un IGR en repyramidage et 1 en création, ainsi que 8 concours génériques. Il est tenu compte, pour les BIATSS, d'un équilibre entre concours internes et concours externes et de l'obligation de respecter le taux de 6% des concours pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Madame Ambre PERRIGUEY regrette que le Powerpoint n'ait pas été transmis en amont, ce qui aurait permis d'analyser les chiffres et d'avoir toutes les informations avant le vote. Elle est également surprise par certains chiffres, notamment pour les agents BIATSS et pour les enseignants. Elle s'interroge car les chiffres qui ont été présentés sur le taux d'encadrement montrent que celui-ci est le plus élevé des universités du groupe 11, alors que l'ensemble des agents BIATSS et des enseignants sont en mal-être, avec des problèmes profonds de surcharge de travail. Elle indique que des éléments lui paraissent erronés et notamment qu'il n'est pas possible de vérifier la demande de transformation d'un PR en MCF en LSH du fait que la doyenne ne semble pas informée de cette transformation.

Monsieur le Président répond que, contrairement aux années précédentes, les documents ont été mis à disposition huit jours avant les premières réunions et il indique que les présentations seront transmises dans le même délai l'année prochaine. Il indique que le mal-être ne pourra être réglé par la campagne d'emplois mais par l'amélioration des fonctionnements en interne et bien d'autres mesures. Il ajoute que la campagne d'emplois est au service du développement des composantes, des laboratoires et des services. Monsieur le Président indique être conscient du mal-être et que des mesures sont prises pour y remédier. Monsieur le Président souhaite connaître les chiffres qui semblent erronés et indique que la demande de transformation du poste provient du département de la composante LSH, sans volonté d'imposer ou de réduire les coûts.

Madame Ambre PERRIGUEY explique qu'il s'agit d'une demande d'un laboratoire de recherche qui n'a pas informé la composante. Pour les précisions sur les chiffres erronés, madame PERRIGUEY aurait souhaité avoir le Powerpoint de présentation plus tôt pour fournir des réponses plus précises.

Monsieur le Président confirme que le Powerpoint sera transmis en amont et indique que l'information a été présentée à la réunion des DU et directeurs de composantes.

Monsieur David CABANAC remarque que les enseignants recrutés sont surtout des PRCE pour le secondaire. Il demande pourquoi les postes ne sont pas ouverts à l'ensemble des PRAG. Il existe un problème pour recruter dans certaines disciplines, y compris dans le secondaire. Si on se limite aux professeurs certifiés, il existe un risque sur le nombre de candidats potentiels.

Monsieur le président répond que le Rectorat ne veut plus affecter de PRAG sur quasiment toutes les disciplines. Cela peut se comprendre puisqu'il y a aussi pénurie de candidats sur les concours CAPES/Agrégation du secondaire. Au vu de la pénurie d'enseignants dans le secondaire, il est normal que le Rectorat souhaite les garder dans ses établissements.

Monsieur Damien JOUET précise qu'il y a l'aspect financier mais également l'aspect de vivier. Pour information, il a échangé avec les deux directeurs d'IUT concernant les profils des PRCE et vérifié qu'il y avait bien des viviers dans les disciplines concernées. Dans les postes proposés, il en existe. Si le vivier n'avait pas été assez important, des postes de PRAG auraient été proposés.

Monsieur David CABANAC demande si un PRAG pourra postuler.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT approuve le fait que si un PRAG se présentait, il serait bien qu'il puisse postuler. Elle indique être surprise par la présentation des résultats qu'elle avait également eue lors de la commission recherche. Elle regrette le fait de faire une présentation « comme si tout allait

bien ». Elle a entendu, lors de l'introduction générale du CA, que tout était compliqué, mais insiste sur la façon de présenter les choses et indique que le mal-être provient aussi de la surcharge de travail. Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande des précisions sur le taux de rigidité.

Madame Tamar BALAN répond que cela correspond à la part des titulaires qui ont un statut de fonctionnaire titularisé et non à celle des agents publics sous contrat.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT parle de la précarisation des emplois publics mais comprend que lorsqu'on est en gestion dans un établissement, on doit faire attention à ce point.

Madame Tamar BALAN répond que lorsqu'on est en CDI, on ne parle pas de précarité.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'au sein d'une institution publique, et lorsque les autres collègues ont des possibilités d'évolution ou de promotion dans la fonction publique, il s'agit d'une sorte de précarisation en termes d'évolution et de fonctionnement. Elle est ennuyée par la présentation qui est faite concernant le taux de rigidité par composante. Elle considère que résoudre les problèmes financiers ou essayer de les amortir en accroissant la précarisation des collègues n'est pas une solution à envisager.

Monsieur Georges DURRY avait demandé des informations complémentaires sur les indicateurs et remercie la DRH pour avoir répondu à sa demande. Il souhaitait avoir un bilan des campagnes par composante sur les quatre années passées, mais il regrette que cela n'ait pas été présenté aux conseillers car il aurait été instructif de comprendre les mouvements de postes ces quatre dernières années. Il précise qu'il en est de même concernant les heures complémentaires, car a été évoquée la soutenabilité de l'offre de la formation. Des informations sur quatre ans ont été données pour chaque composante. Certaines composantes ont fait des efforts et d'autres non. Il estime que cela aurait pu être un argument pour diriger autrement la campagne d'emplois. Les composantes pour lesquelles ont été pris les postes sont la faculté des sciences, la faculté de lettres et sciences humaines et l'INSPE. Les composantes qui ont reçus des postes sont les écoles d'ingénieurs, l'UFR de Droit, etc. Cela n'est pas sans conséquence pour la campagne. L'UFR SEN a été beaucoup citée sur les indicateurs. Concernant le H/E, il faut tenir compte du dispositif des LAS, puisque cela concerne une nouvelle offre de formation avec beaucoup d'heures et presque 180 étudiants qui ne sont pas inscrits à l'UFR. Cela pèse sur l'offre de formation. Il faut donc faire attention puisque cela pourrait enlever un point sur le H/E et potentiellement changer l'interprétation sur les données du H/E sur les quatre ans.

Monsieur Georges DURRY est assez inquiet sur la situation budgétaire et la soutenabilité de la campagne d'emplois. Il indique que des années en arrière, les campagnes d'emplois étaient traitées en décembre en même temps que le budget initial où il y avait des indicateurs réels qui étaient plus crédibles. Il évoque le poste MCF 61 à l'EiSINE car il n'est pas dans la liste détaillée mais apparaît dans la synthèse. Il ne comprend pas pourquoi un poste supplémentaire est créé, après de nombreux postes accordés à l'école depuis 4 ans.

Madame Tamar BALAN répond que cela avait été présenté lors de la conférence des doyens.

Monsieur le Président répond que sur les indicateurs et les heures complémentaires, l'idée était de proposer la même présentation à l'ensemble des instances de gouvernance pour éviter des présentations différentes selon les commissions. Il indique que toutes les informations sur la campagne d'emplois seront diffusées et que l'an prochain le travail de la DRH sera présenté. Il sera possible à ce moment-là de tirer les conclusions qui s'imposent, ce qui ne veut pas dire pour autant que la situation aurait été différente compte tenu de la fluctuation des besoins des différentes composantes avec le temps. Concernant les H/E, il en est de même, les demandes d'information seront prises en compte.

Sur les 300 K€ d'augmentation de la masse salariale, il répond que cela est lié principalement aux projets France 2030 sur lesquels il y a majoritairement des postes BIATSS, ce qui explique pourquoi il y a autant de postes BIATSS de catégorie A, nécessaires au portage et au bon déroulement des projets, générant de fait une augmentation de la masse salariale.

Monsieur le président répond sur le point concernant l'EiSine et le CRESTIC : il y a une problématique recherche qui a été remontée par le CRESTIC. Un échange a eu lieu avec l'unité. Il s'agit plus d'une question de recherche que d'enseignement, où il y avait un vrai besoin qui a conduit à l'attribution de ce poste. Ce poste MCF 61 avait une certaine logique dans le sens où il y avait une cascade d'un PR interne repyramidé.

Monsieur Damien JOUET rappelle que pour les L.AS, les premiers calculs ont été faits mais ne sont pas finalisés. Ils sont à définir sur la base du H/E et sont dans le même fonctionnement que pour les MEEF ou les formations co-portées par plusieurs composantes : les L.AS obéissent à un rattachement à une composante principale et un adossement à plusieurs composantes. Pour ces dernières, elles sont remboursées du coût des personnels qui interviennent dans la LAS par les balances, ce qui ne change rien dans le volume d'heures attribuées à la composante. Concernant le H/E, les premières estimations montrent que la présence des L.AS ne change pas beaucoup le calcul initial, sachant que c'est le même calcul pour toutes les composantes, et que seule la première année est rattachée en santé, avec 50% des enseignements réalisés par Santé, les L.as2 et L.AS3 étant quant à elles, rattachées aux composantes d'adossement.

Monsieur le président vient compléter le sujet des heures complémentaires en précisant qu'il y a 9,6 millions d'euros d'heures complémentaires, ce qui explique un certain nombre de redéploiements pour les composantes les plus nécessiteuses en termes d'enseignants-chercheurs afin de pouvoir diminuer ce volant d'heures complémentaires.

Monsieur Georges DURRY répond que certaines composantes ont fait des efforts pour réduire les heures complémentaires.

Monsieur le président dit qu'ont été pris en compte ceux qui ont fait des efforts mais malgré tout, indépendamment des heures complémentaires, certaines composantes, voire certains départements, sont plus en déficit que d'autres. Il prend pour exemple le cas de l'UFR LSH et du département de psychologie, où il y a énormément d'heures complémentaires, au détriment des activités de recherche.

Monsieur Yannick REMION intervient concernant l'augmentation de la masse salariale et rappelle que dans cette masse salariale il y a tous les coûts salariaux qui sont imposés par la tutelle et se surimposent année après année les uns aux autres. Quant aux calculs des mesures de la LPR, des mesures RH 2022, 2023 et d'autres mesures annexes, il y a au moins la moitié de la hausse de la masse salariale qui est concernée par les mesures décidées par le gouvernement, imposées aux établissements et souvent très peu compensées. Donc la masse salariale augmente, mais pas du fait des décisions internes à l'établissement. Il rappelle qu'une décision avait été prise, sous un autre mandat, de revaloriser les rémunérations des agents, notamment BIATSS, avec l'accord, dans les LDG, sur le temps de travail et les rémunérations, ce qui a un coût de plus d'un million aujourd'hui qui vient se rajouter tous les ans sur le poids de la masse salariale.

Monsieur Nicolas ETIQUE confirme que les conseillers doivent avoir les éléments en amont du conseil d'administration afin de pouvoir analyser finement les chiffres et prendre des décisions éclairées, d'autant que ces éléments ont été présentés en CAC et en CSA. Il constate également une incohérence concernant les chiffres où il y a, chez les BIATSS, 2 départs et 20 recrutements, et chez les enseignants-chercheurs / enseignants, 33 départs et 24 recrutements. Il constate donc une augmentation du

personnel de soutien administratif qui n'est pas forcément attribué aux secrétariats des unités de recherche ou aux scolarités, mais affecté à l'administration centrale de l'université. Il fait part de son inquiétude sur l'augmentation des postes administratifs et de gestion au détriment des postes qui sont au cœur de l'activité de l'université, dans les unités de recherche et éventuellement dans les services administratifs des composantes. Monsieur ETIQUÉ relève également des incohérences sur les postes affectés à l'EiSINe, qui a le taux d'encadrement le plus bas.

Il relève aussi une autre incohérence dans les politiques menées et a lu dans le COMP la volonté de vouloir baisser les heures complémentaires. Or, on constate qu'il y a plus de 25 000 heures complémentaires alors qu'on a demandé aux composantes non dérogatoires de faire un effort, d'abaisser leur volume horaire de licence à 1 500 heures, de raboter leurs formations. Il demande les raisons de l'absence d'effort au niveau des IUT.

Monsieur le Président s'engage à envoyer les éléments en amont. Il revient sur la première incohérence concernant le ratio personnel / enseignants et indique qu'il y a plusieurs choses à prendre en compte : il y a effectivement 33 départs et 24 recrutements mais il y a aussi la campagne de repyramidage qui arrive sans aucune visibilité à l'heure actuelle. Il rappelle que sur les quatre dernières années où il a participé à ce CA en tant que vice-président, il n'a vu aucun poste BIATSS affecté aux laboratoires. Sur les postes affectés à l'administration, il précise que des services n'ont pas été pourvus ces dernières années et se trouvent exsangues et dans l'incapacité de répondre aux activités qui se développent en matière de recherche, de communication ou autres activités supports.

Monsieur Damien JOUET indique qu'il n'y a pas 20 créations de postes de BIATSS : 8 postes sont en création et 4 en repyramidage, qui ne sont pas des créations mais des CDI. Il y a aussi un concours sur repyramidage pour un agent qui est déjà en poste et 8 concours génériques qui sont des concours ouverts pour permettre aux personnels BIATSS qui sont contractuels de pouvoir devenir titulaires en restant à leur poste.

Monsieur le président ajoute qu'un autre point à prendre en compte est que l'offre de formation de l'accréditation devrait diminuer la charge d'enseignement, donc il n'y a pas nécessité de remettre des postes. Spécifiquement sur l'UFR SEN, il y avait 7 départs et 7 demandes. Sur ces 7 demandes, il y avait 2 postes en mathématiques. Il s'agit de postes libérés par des collègues qui ne faisaient pas de recherche, et dans des formations où il y a peu d'étudiants, donc quasiment pas d'heures. Il y avait aussi 3 postes en physique libérés par des collègues qui ne faisaient pas de recherche et sur lesquels il n'y a quasiment pas d'heures d'enseignement.

Monsieur le président indique que pour l'EiSINe, le poste MCF 61 concerne une problématique de recherche. L'autre poste est un poste résiduel de la campagne d'emplois de l'an dernier qui a été déclaré infructueux sur le poste PR 60. Sur la partie IUT, il existe un programme national sur lequel l'université n'a pas la main sur ce qui est proposé. Sur les programmes nationaux, les IUT ont la possibilité de choisir la part de réalisation, avec au minimum 70% de l'offre nationale. L'IUT de Troyes part du principe que 80% permet de couvrir la formation. L'IUT RCC est à 100%, ce qui génère un certain nombre d'heures complémentaires. Il existe des maquettes de formation sur lesquelles l'URCA n'a pas la main et pour lesquelles il faut mettre des enseignants devant les étudiants. Le but est donc de convaincre l'IUT RCC de réduire le nombre d'heures.

Monsieur Damien JOUET rajoute que l'IUT de Troyes génère des ressources propres sur l'apprentissage et recrute des postes sur ressources propres, ce que ne fait pas l'IUT RCC.

Monsieur le Président indique que le travail actuel est d'identifier, composante par composante, les ressources propres générées par chacune des composantes et de vérifier leur utilisation.

Madame Anaïs DANET précise que pour l'UFR DSP, il ne s'agit pas de redéploiements mais d'un remplacement qui fait suite à un départ et d'une création venant du rectorat dans le cadre d'un Master. Elle dit qu'on ne peut pas vouloir d'un côté redéployer et piloter en faisant des transferts des composantes qui sont « surdotées » vers celles qui sont « sous dotées » et d'un autre côté regretter qu'on le fasse.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT s'associe avec ce qui a été dit précédemment et souhaite connaître les modalités de calcul du taux d'encadrement. Elle souhaite également des précisions sur les critères d'arbitrage retenus et des explications sur des classements effectués en conseil de gestion qui ne semblent pas avoir été retenus. Elle souhaite également des précisions sur la fabrication des indicateurs : les directeurs d'unité reçoivent une liste de leurs membres titulaires avec les heures qu'ils effectuent. Or, il y a des unités qui sont représentées par des collègues qui n'appartiennent pas au même département. Dans le tableau qu'ils ont reçu, il y a un mélange de collègues de départements différents, de sorte qu'à la fin on propose des additions qui ne correspondent pas à la réalité et donc faussent l'analyse et la réflexion. Enfin il y a des composantes qui sont mono-disciplinaires et d'autres qui ont une pluridisciplinarité, comme l'UFR LSH, avec des problématiques qui n'ont parfois rien à voir d'un département à l'autre. Concernant les heures complémentaires, est-ce normal de valider des services de professeurs d'université à 508 heures ou de maîtres de conférences à 575 heures, les collègues à ces taux-là ne pouvant pas faire de recherche.

Monsieur Yannick REMION répond que ce qui a été pris en compte en termes d'enseignants, ce sont les ETP, donc des personnels multipliés par leurs quotités de temps de travail. Cela concerne les enseignants et enseignants-chercheurs salariés de l'URCA. En conséquence, les doctorants qui n'ont pas de service d'enseignement dans leur fiche de poste ne sont pas pris en compte.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT dit qu'ils font des heures quand même.

Monsieur Yannick REMION confirme mais les doctorants font des heures équivalentes à celles que font les vacataires.

Madame Tamar BALAN précise que les doctorants ont un contrat de travail de 64 heures.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT demande s'ils sont intégrés et madame BALAN le confirme.

Monsieur le président précise que sur les arbitrages, il y a deux priorités : les demandes en recherche et les heures faites par les composantes et notamment par les départements. La présidence s'était engagée vis-à-vis des composantes à départements très différents, comme les UFR LSH et SEN, à descendre au niveau des départements pour analyser les demandes d'offres d'emplois afin d'essayer d'avoir une approche qui soit le plus juste possible. Il prend pour exemple l'UFR LSH où il a fallu faire un choix sachant qu'un département est très peu représenté au conseil de gestion – celui de psychologie – dont les postes ne sont jamais mis en avant lors des campagnes d'emplois ou très peu.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT répond qu'il y en a au moins 1 par an.

Monsieur le président dit que si on veut les remettre à niveau, il faut au moins 30 postes. Il précise que certains collègues ne peuvent pas progresser dans leur carrière et qu'ils n'arrivent pas à trouver de vacataires. Par conséquent, le laboratoire a du mal à se développer car les collègues passent leur temps à faire de l'enseignement.

Concernant la remarque sur certains collègues qui font deux, trois ou quatre fois leur service, le système permet à certains de ne faire que de l'enseignement au détriment de la recherche, par manque d'intérêt. Légalement, ils sont parfois au-dessus du temps de travail réglementaire, uniquement sur

leur part d'enseignement. Il pourrait être envisagé de ne pas signer ces « sur-services ». Ce point pourrait être débattu en conseil d'administration

Monsieur Georges DURRY demande une suspension de séance de 2 minutes avant de voter.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2025, avec **23 voix pour et 9 abstentions.***

Monsieur le Président précise à l'attention de madame Ambre PERRIGUEY que monsieur BALTAZART était présent à la réunion des doyens et des directeurs de composantes et représentait la doyenne de l'UFR LSH.

- Application des LDG : prime de fin d'année et prime d'intéressement liée aux activités de formation professionnelle

Madame Tamar BALAN présente la prime de fin d'année en indiquant qu'il s'agit du même dispositif que les années précédentes.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prime de fin d'année, à l'unanimité.

Madame Tamar BALAN présente le même dispositif que les années précédentes pour la prime d'intéressement liée à l'activité professionnelle, prévu dans les lignes directrices de gestion, avec une enveloppe de 120 000 euros au total, un plafond individuel maximum de 6 000 euros. Cette enveloppe est répartie entre les composantes au *pro rata* des heures d'enseignement effectuées sur la formation professionnelle. Suite au conseil d'administration, une prise de contact avec les composantes sera effectuée pour leur donner l'enveloppe disponible à répartir. Ce seront les directeurs de composantes qui remonteront les montants et les personnes concernées. Madame Tamar BALAN précise que ces primes sont versées sur ressources propres et ne peuvent l'être qu'à des personnes dont la formation professionnelle ne constitue pas la mission principale.

Monsieur Damien JOUET précise que cette prime n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs (PRP, HRS, C2 ou autres) pour la même activité.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande comment se passe la réversion aux composantes, sans que cela soit présentée aux élus en conseil de composantes.

Madame Tamar BALAN répond que c'est une enveloppe que les composantes peuvent prévoir dans leur budget, donc sur leurs ressources propres, calculée au *pro rata* des heures effectuées et directement adressée aux directeurs. C'est la direction de chaque composante qui remonte les informations selon les modalités qui lui sont propres.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande confirmation qu'il n'y aucune obligation juridique que cela passe devant les élus des composantes, et que le doyen redistribue discrétionnairement. Et demande si une synthèse est faite devant le conseil d'administration après attribution de la prime.

Monsieur le président indique qu'il a été voté en conseil de gestion un plancher et un plafond concernant l'intéressement à une activité particulière de la composante et une prime pour activité exceptionnelle, mais il n'y a aucune contrainte entre les deux.

Monsieur Damien JOUET précise que ces primes remplacent la prime de formation continue qui était à disposition des composantes sur ressources propres. Celle-ci était remontée en fonction des

personnes qui participaient à la formation professionnelle sur des montants déterminés par les composantes et était simplement mise en paiement ensuite. Maintenant, dans le cadre des LDG, il s'agit pour le CA de déterminer une enveloppe plafond, qui permet ensuite aux composantes d'effectuer une redistribution au *pro rata* du nombre d'heures effectuées. Les composantes remontent le nom des personnes qui participent à la formation professionnelle dans le cadre des heures qui ont été réalisées, sachant que cela concerne les enseignants et les personnels BIATSS, à l'exception de ceux qui ont en charge, dans leur fiche de poste, de la formation professionnelle.

Madame Dominique ROUX demande quels éléments de synthèse devraient être remontés.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT répond qu'il s'agirait de la prime moyenne donnée aux personnes par composante et le nombre de personnes concernées.

Madame Tamar BALAN indique que ces primes d'intéressement doivent être soumises à l'avis du CSA et que ces éléments de bilan ont été présentés au CSA de la semaine précédente.

Monsieur Damien JOUET confirme que les informations pourront être présentées mais que cela restera une information dans les grandes lignes et non nominatives.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prime d'intéressement, à l'unanimité.

4. Approbation du COMP

Madame Dominique ROUX indique que le COMP avait été présenté incomplet au précédent CA et demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur le Président indique qu'il faudrait passer de 20 à 10% au niveau de l'objectif de réduction de l'impact carbone de l'URCA, dont la renégociation est en cours avec le ministère.

Monsieur Nicolas ETIQUE indique qu'il est important d'avoir les éléments au plus tôt pour les conseillers afin de pouvoir travailler dessus. Il évoque la création d'un BUT génie biologique en précisant que les départements de biologie et biochimie et l'IUT n'ont pas été sollicités alors que cela implique la création d'un département dans un IUT, ce qui peut être un problème concernant les volumes d'heures au sein des IUT. Cela n'est pas sans conséquence non plus sur les formations en biologie et les licences professionnelles déjà existantes au sein de l'URCA. Il se demande s'il était nécessaire d'indiquer qu'un BUT serait créé au lieu d'évoquer la réflexion sur la création du BUT puisque cela demande du temps, des moyens humains et matériels. Monsieur Nicolas ETIQUE évoque aussi la déclinaison en interne du COMP et se demande si le processus ne pourrait pas être simplifié en revenant à une simple lettre de mission.

Monsieur le président répond que les mesures sont imposées par la DGESIP. Ce n'est pas l'URCA qui a choisi la déclinaison de ces six objectifs. En dehors de l'objectif de rationalisation de l'offre de formation, les autres points ne vont pas forcément intéresser la DGESIP. Sur la partie recherche, la DGESIP sera intéressée par les ERC de l'établissement voire le portage du projet Horizon 2020.

Monsieur le président attire l'attention sur le fait qu'il y aura une évaluation sur ce qui aura été fait pendant les 3 ans par rapport aux objectifs fixés par la DGESIP, ce qui déterminera le versement des crédits sur le COMP suivant qui durera 5 ans.

Monsieur le Président répond que la création du BUT génie biologique est fortement demandée par l'ensemble de la profession, que ce soit le Grand Est, les Hauts de France et la Normandie. L'IUT RCC a

déjà été mobilisé sur cette question. Il n'est pas question d'imposer le BUT qui sera ouvert seulement si l'URCA est en capacité de le faire avec un soutien des partenaires privés. Ce BUT apporterait de la visibilité et une attractivité pour les étudiants et pour les entreprises qui s'implantent sur le territoire.

Concernant la déclinaison en interne du COMP, le but était de faire en sorte que les projets des composantes et des unités soient en accord avec le projet d'établissement.

Monsieur Nicolas ETIQUE répond que certaines unités ont des comptes à rendre et qu'il a l'impression, ainsi que ses collègues, que cela va servir à justifier les moyens et les postes en moins que l'on va leur donner.

Monsieur le Président demande pourquoi monsieur ETIQUE accepterait de rendre des comptes au CNRS mais pas à l'université. Il explique que l'idée n'est pas de limiter les crédits mais de discuter de la stratégie au sein des composantes et laboratoires afin de mieux les accompagner. Il rappelle que l'université donne des crédits récurrents à toutes les unités sans demander de bilans et souligne qu'il est important d'avoir un projet commun qui nous identifie à moyen terme au plus haut niveau possible en recherche, en formation et en innovation pour que l'on puisse continuer d'exister.

Monsieur Nicolas ETIQUE indique que le manque de moyens incite les collègues à ne rien faire plutôt qu'à se battre pour récupérer des fonds pour la recherche pour laquelle ils ne sont pas contraints et pense qu'il devrait y avoir une politique d'encouragement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT rejoint l'avis de Monsieur Nicolas ETIQUE et regrette une perte de temps.

Monsieur le Président répond que beaucoup de projets ne sont pas encore en phase avec le projet d'établissement.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT répond que son laboratoire n'a pas eu de postes depuis 4 ans et voit son budget diminuer en dépit de ses performances.

Monsieur le Président dit que sur les petits laboratoires, une enveloppe spécifique supplémentaire est prévue.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT demande comment sont identifiées les unités et les personnes capables de porter des ERC.

Monsieur le Président répond que l'idée est de les identifier avec le directeur du CNU.

Madame Françoise LE NY VRAY demande comment un ingénieur pédagogique va les aider dans la professionnalisation ou dans la formation.

Monsieur Damien JOUET précise que les ingénieurs pédagogiques sont des personnes qui sont sur des profils mi enseignement, mi fonction administrative. Certains sont dans le développement des outils techniques et numériques, d'autres travaillent sur la partie pédagogique, avec des profils proches des enseignants du secondaire.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT demande comment ces ingénieurs peuvent entendre la professionnalisation.

Monsieur Damien JOUET indique qu'il s'agit d'identifier s'il y a un métier, puis de déterminer ensuite quelles sont les compétences attendues par l'entreprise ou par le recruteur par rapport à la formation et enfin de voir l'adéquation de la formation à la professionnalisation.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT prend l'exemple de la formation en histoire et s'interroge sur le fait que l'on pourrait reprocher au formateur de mal faire sa formation.

Monsieur Damien JOUET répond que l'enseignement dans le secondaire est une voie de recrutement et précise qu'en tant qu'ancien VP CFVU, le Hcéres avait pointé du doigt le problème du faible nombre de candidats retenus au master d'histoire.

Monsieur le Président dit qu'ils n'ont pas la main sur le fait de supprimer des formations sur la liste.

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT dit qu'entre le moment où le COMP est arrivé chez les directeurs de composantes et le document reçu par la suite, des formations ont disparu, ce qui crée une interrogation.

Monsieur le Président indique ne pas avoir la réponse.

Monsieur Damien JOUET précise que l'établissement ne pouvaient pas supprimer ce qu'il voulait : il fallait qu'il y ait un équilibre entre licence, licence professionnelle et master, mais également un effectif global d'étudiants concernés par les formations qui soit identique à la cible initiale de la DGESIP.

Monsieur JOUET rajoute que le taux d'insertion professionnelle, taux de réussite, nombre d'heures et soutenabilité de la formation forment les critères regardés par le ministère, mais qu'il ne sait pas si un seul ou tous les critères sont utilisés.

Monsieur le Président indique qu'ils vont travailler ensemble sur la question de la rationalisation de l'offre de formation et choisiront les formations qu'il est nécessaire de faire évoluer.

Madame Ambre PERRIGUEY demande s'il est possible d'ajouter des remarques concernant la transformation des formations. Elle regrette le peu de places offertes lors des formations notamment celles du personnel et des étudiants aux premiers secours en santé mentale ou encore en VSS.

Monsieur le Président répond que l'objectif était de répondre positivement à la demande voire de dépasser l'objectif donné.

Monsieur Nicolas ETIQUE indique que les collègues du CAC se sont émus de ne pas avoir eu à voter le COMP, qui impliquait la recherche et la formation. Monsieur ETIQUE demande s'ils auront un droit de regard en tant qu'instance, sur les objectifs fixés aux unités ou aux composantes.

Monsieur le Président répond qu'ils peuvent avoir un regard sur les indicateurs généraux afin d'aider l'établissement à remplir les objectifs. La question s'est posée de savoir si le COMP devait passer en CAC plénier, mais cela n'a pas été nécessaire car non obligatoire. Monsieur le Président précise que le bilan pourra être passé en CAC plénier sur demande.

*En l'absence d'autres remarque, le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le COMP, avec **21 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.***

5. Election de vice-présidente déléguée

Présentation de la vice-présidente déléguée aux relations internationales : Madame Christine BOUTEILLER

Madame Emmanuelle GAUTHERAT remercie Christine BOUTEILLER de se porter candidate.

Monsieur Georges DURRY souhaite savoir pourquoi INVEST n'est pas dans son portefeuille, alors qu'il y a déjà un vice-président pour INVEST. Il estime que la fusion des deux portefeuilles réduirait les coûts.

Monsieur Georges DURRY revient également sur le souhait du président d'un semestre à l'étranger pour les étudiants et souhaite connaître ce que madame BOUTEILLER va mettre en place puisque cela est une transformation plus que lourde.

Monsieur le président intervient sur la partie INVEST et indique que l'idée d'un VP relations internationales est de faire de l'international un point fort de l'université, tandis qu'INVEST requiert un travail à part entière. Ce réseau est intégré par l'URCA en tant qu'université partenaire dans lequel elle pilote un work package dédié au sein d'un centre de recherches et développement initié avec les sept universités partenaires et pour lequel la somme de 2 millions d'euros va être attribuée. Il s'agit donc d'un travail à part entière qui nécessite l'investissement complet d'un vice-président. Les relations internationales de l'URCA ne peuvent pas être cantonnées à INVEST. Il y a d'autres choses à développer. L'idée était de consolider le développement à l'international au travers de cette vice-présidence. Madame BOUTEILLER paraissait être la meilleure candidate.

Sur le semestre à l'étranger, monsieur le Président précise que le fait qu'il pourrait être obligatoire a été amplifié par le journaliste dont l'article a été cité. Il indique que la mise en œuvre paraît en l'état compliquée à généraliser mais elle demeure ambitieuse.

Madame Christine BOUTEILLER complète en indiquant que la mesure doit être analysée plus finement pour étudier sa faisabilité dans le cadre d'un dialogue avec les composantes.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit Madame Christine BOUTEILLER en tant que vice-présidente aux relations internationales, avec 27 voix pour et 2 abstentions.

6. Schéma directeur DD&RSE

Madame Dominique ROUX déclare que ce schéma est un document demandé par le ministère pour la fin 2024. L'objectif est d'obtenir le label DD&RS fin 2027 au plus tard. Pour obtenir le label DD&RSE, il faut remplir un certain nombre d'objectifs et de contenus sur ces 5 domaines dont l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, la gestion environnementale, la politique sociale et la stratégie et la gouvernance.

Madame ROUX présente les axes et les objectifs du schéma directeur.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si le label visé sert à quelque chose et s'il y a des objectifs déclinés.

Madame Dominique ROUX indique que ce label sert à être cohérent avec la signature de l'établissement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si elle veut décliner les objectifs en sous-objectifs.

Madame Dominique ROUX répond qu'elle travaille prioritairement par poste qui ont le plus d'impact. Réduire l'autosolisme étudiant est par exemple très difficile mais cela permet de travailler avec le territoire, les collectivités locales et les responsables politiques pour accompagner ces changements, car certains sites sont très mal desservis actuellement.

Madame Anaïs DANET revient sur la mobilité étudiante et indique qu'il n'avait pas été pris contact auprès des services de la ville pour absorber les flux d'étudiants des UFR sur le campus Croix-Rouge.

Madame Dominique ROUX demande à cet égard que des informations précises (lignes, effectifs, campus, modes de transport, accidentologie, etc ...) lui soient remontées et indique avoir un contact à la direction de Grand Reims mobilités.

Madame Isabelle HEULANT-DONAT fait état des difficultés des trajets REIMS-TROYES liées à l'absence de transport en commun.

Madame Dominique ROUX répond que l'application de covoiturage KAROS peut régler ce problème et qu'il convient de populariser cet outil au sein des composantes.

Monsieur le Président indique qu'une demande sera faite pour étendre les plages horaires de transport.

Madame Dominique ROUX ajoute qu'elle a rencontré le VP de Troyes Champagne métropole. Des racks de vélos ont été mis en place devant le CCC (Campus des Comptes de Champagne). Celui-ci est souvent vide. Madame Anne JUSSIAUME a envoyé une photo montrant le peu de vélos disponibles et la promesse a été faite que d'autres racks seraient installés, avec cependant des contraintes à lever relatives aux Bâtiments de France, le centre-ville de Troyes où se situe le CCC étant sujet à classement. Madame JUSSIAUME ne peut implanter des abris vélos dans l'enceinte du CCC pour ces raisons.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma directeur DD&RSE, à l'unanimité (avec 29 voix).

7. Questions financières

- Demande d'avance du forfait mobilité Erasmus+ pour les personnels enseignants et administratifs

Monsieur Alpin CHARBAUT indique que c'est un point qui a déjà été discuté lors du bureau politique début octobre. Il explique que dans le cadre d'Erasmus+, les personnels administratifs et enseignants peuvent bénéficier de mobilités à l'étranger pour des séjours d'observation ou d'échanges thématiques et pour les enseignants, d'une dispense de 8h dans les universités partenaires pour une durée de 3 à 7 jours maximum. En 2021-2022, seulement 1 enseignant-chercheur a pu effectuer une mobilité et aucun personnel administratif et en 2022-2023, 5 enseignants pour 3 personnels administratifs.

L'année passée, la communication a été accentuée avec la DREDI sur la mobilité administrative, ce qui a permis à 19 personnels administratifs de partir effectuer une mobilité dans une université (partenaire ou non de l'URCA), dont 5 mobilités dans des destinations INVEST.

L'objectif est donc, l'année prochaine, de faire partir une quinzaine de personnels enseignants et une quinzaine de personnels administratifs. Ces mobilités s'ancrent pleinement dans la stratégie d'internationalisation de l'URCA et permet le développement des compétences professionnelles du personnel en favorisant le renforcement des coopérations internationales. Ces déplacements sont financés par une subvention forfaitaire en fonction de la destination choisie et la durée du séjour, subvention qui est calculée via une plateforme européenne. Ces mobilités ne dépendent pas des dépenses réalisées sur place, c'est un financement au forfait. Conformément aux règles internes de l'URCA sur les avances de frais de missions, un maximum de 75% des avances des frais estimés pouvait être accordé jusqu'alors au personnel sur demande formulées au minimum 15 jours avant le départ. Le principal frein rencontré est qu'une grande partie du personnel doit avancer une partie des frais et que leurs ressources peuvent limiter la capacité à assumer ces frais avant le remboursement. Pour y

remédier, la DREDI propose, en concertation avec la direction des affaires financières et l'agence comptable, la mise en place d'une dérogation exceptionnelle permettant au personnel de bénéficier d'une avance couvrant 100% du forfait Erasmus+, 1 mois à 3 semaines avant le départ. Si cette possibilité d'avance est votée, la DREDI s'engage à accentuer la communication sur cette possibilité et un rendez-vous personnalisé sera proposé à tout agent désireux d'effectuer une mobilité. La DREDI a développé de nouveaux supports de communication, notamment une vidéo promotionnelle et un tutoriel facilitant les démarches. Monsieur Alpin CHARBAUT rappelle que la campagne est lancée depuis plus d'une semaine et que la date limite pour s'inscrire est le 20 novembre pour les enseignants et le 15 janvier pour le personnel administratif. Monsieur Alpin CHARBAUT précise que cette dérogation n'interviendrait que dans le cadre d'Erasmus+ sans risques financiers pour l'établissement car les sommes sont déjà préfinancées et disponibles conformément à la convention des subventions Erasmus+.

Monsieur Nicolas ETIQUE félicite l'URCA quant au mail envoyé et apprécie fortement ce qui est proposé car bien souvent le remboursement des frais de déplacement est une vraie problématique au sein de l'URCA en général. Il est d'accord avec la base d'un forfait mais pense qu'il faudrait avoir pour objectif d'améliorer les délais de remboursement et demande un assouplissement des règles de contrôle pour fluidifier les remboursements au sein de l'université.

Monsieur Jean-François ORY n'a pas compris le point sur les nombres d'heures à donner.

Monsieur Alpin CHARBAUT répond que pour les mobilités d'enseignement, sont éligibles les candidats qui vont enseigner 8 heures minimum auprès d'étudiants étrangers dans une université partenaire de l'URCA. Pour les personnels administratifs, il faut soit participer à une semaine d'échanges thématiques déjà imposée par l'université accueillante ou bien se mettre en contact avec son homologue et faire un échange de bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'avance du forfait mobilité Erasmus+ pour les personnes enseignants et administratifs, à l'unanimité (avec 29 voix).

➤ Approbation de don

Madame Nathalie MERIOT explique que l'Association ADMIR est une association pour le développement de la microbiologie et de l'immunologie rémoise, représentée par Monsieur Jacques COHEN qui, en sa qualité de Président, est dûment habilité et souhaite procéder à un don en numéraire d'un montant de 34 956,07€. Ce montant correspond au prix d'une machine qui servirait à l'unité INSERM UMR-S 1250 P3Cell de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la donation en numéraire, à l'unanimité (avec 29 voix).

8. Exonération partielle des étudiants extra-communautaires

Madame Emmanuelle LECLERCQ explique que les étudiants extra-communautaires internationaux ne payent que les frais d'inscription habituels pour les licences et masters, mais que les universités peuvent graduer les frais d'inscription. L'URCA, comme une grande partie des universités, n'opte pas pour cette graduation, ce qui offre une attractivité supplémentaire des étudiants étrangers envers l'université, car des droits différenciés pourraient effectivement bloquer certains étudiants qui

pourraient être plus réticents à venir chez nous. Madame LECLERCQ précise que cette exonération est bien partielle.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération partielle des étudiants extra-communautaires, à l'unanimité (avec 29 voix).

9. Questions pédagogiques

Madame Emmanuelle LECLERCQ précise qu'il y a des évolutions et non des créations ou des modifications majeures dans les demandes présentées.

- Modification de formation du « DU de FLE » en « DU de Didactique du Français Langues Etrangères »

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique qu'il n'y a pas de cours supplémentaires proposés, mais une simple demande de modification de titre et de quelques éléments constitutifs de la maquette.

- Modification de formation du DU Appa

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique que c'est un DU qui évolue par rapport au public qu'il veut toucher. Ce DU était à la base plutôt généraliste, à destination des médecins et paramédicaux. Aujourd'hui, il se centre davantage sur des publics qui sont liés au médico-social, notamment les infirmiers diplômés d'Etat, les psychologues, les éducateurs, les psychomotriciens et les assistantes sociales. Le contenu a donc évolué.

- Changement d'intitulé de la Licence Sciences et Technologies

Madame Emmanuelle LECLERCQ explique que cette Licence pluridisciplinaires a vocation à former les personnes qui se dirigeront vers les métiers de l'enseignement (les MEEF). C'est une demande du Ministère de faire évoluer l'intitulé de la mention en « Sciences, Enseignement, Médiation ».

- Accréditation du troisième cycle en santé

Emmanuelle LECLERCQ indique qu'il y a une série d'accréditations du troisième cycle en santé à voter, à savoir deux capacités, une en allergologie qu'il faut revoir, dont l'accréditation sera proposée au Ministère, et une en biologie et en médecine du sport. La liste des diplômes d'études a été fournie mais également la liste des diplômes d'études spécialisées complémentaires (DESC) ainsi que des diplômes d'études spécialisées complémentaires de type 1.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la la totalité des questions pédagogiques, à l'unanimité (avec 29 voix).

10. Présentation des chargé(e)s de mission et référent(e)s

Se présentent en tant que chargé(e)s de mission :

Madame Anaïs DANET : chargée de mission signalement

Monsieur Abdelillah EL HDIY : chargé de mission pour la coordination des ALUMNI

Monsieur Antonin GAINETTE : chargé de mission transition écologique pour un développement sociétal

Monsieur Fabien GIERSKI : chargé de mission éthique de la recherche

Monsieur Hassan KHARTABIL : chargé de mission ACCT (Amélioration Continue des Conditions de Travail)

Monsieur Hamid MORJANI : chargé de mission science ouverte

Madame Marie OLIVIER : chargée de mission lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Monsieur Hussein SABRA : chargé de mission pour la formation des MCF stagiaires

Se présentent en tant que référent(e)s :

Madame Agathe BAROIN : référente laïcité

Monsieur Jean-Michel BRICAULT : référent intégrité scientifique

Monsieur Olivier DEBARGE : référent handicap

Monsieur Olivier DUPERON : référent radicalisation

Monsieur Franck DURAND : référent enseignements de défense et de sécurité nationale

Monsieur Fabien GIERSKI : référent déontologue

Madame Johanna HENRION-LATCHE : référente lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

11. Elections internes

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne déclare élus du conseil documentaire :

Collège enseignants :

- Fabien LEGRAND (10 voix)
- Karin UELTSCHI-COURCHINOUX (11 voix)
- Adèle SEBERT (14 voix)
- Geoffray BRUNAUX (15 voix)
- Frédéric BLANCHARD (14 voix)
- Laurent DI MENZA (11 voix)
- Sandrine BOUQUILLON (13 voix)

Collège étudiants :

- Edouard KAMYKOWSKA (2 voix)
- Lilou BURLLOT (3 voix)

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne déclare élus du conseil SSE à l'unanimité :

Collège enseignants : (2 sièges)

- Chrystel BESCHE-RICHARD
- Frédéric CASTEL

Collège étudiants élus CA : (2 sièges)

- Linda MFENJOU

- Lou-Anne BELLETERRE

Collège étudiants élus CAC : (5 sièges)

- Olivia DURDON
- Clotilde ADAM

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne déclare élus du conseil culturel :

Collège enseignants :

- Fabien COLLINET (25 voix)
- Olivier SIROT (27 voix)
- Sophie FERREIRO (24 voix)

Collège étudiants :

- Edouard KAMYKOWSKA (22 voix)
- Lilou BURLOT (28 voix)
- Linda MFENJOU (22 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h21